

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence du projet : n°2016-02-18-00125
(MEDDE-ONAGRE)

Référence de la demande : n°2016-00125-015-001

Dénomination du projet : Véloroute Suisse Normande

Lieu des opérations : 14220 - Thury-Harcourt...

Bénéficiaire : Conseil Départemental du Calvados

MOTIVATION ou CONDITIONS

Préférable à la qualité du projet et la bonne prise en
considération de la séquence Éviter/Réduire/Compenser -
Avis favorable -

MOTIVATION ou CONDITIONS

Président du comité permanent
EXPERT DELEGUE FAUNE
EXPERT DELEGUE FLORE



AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le :

08 mars 2016

Signature :

